

étudie à titre principal ou à titre de comparaison. Enfin A. Falileyev et A. Kurilic révisent et réduisent la liste des divinités au nom celtique de Dalmatie proposée par Th. Luginbühl et N. Jufer (*Répertoire des dieux gaulois*, Paris, 2001) mais aussi celle de leurs dévots.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Gérard GENEVOIS, *Le vocabulaire institutionnel crétois d'après les inscriptions (VII^e-II^e s. av. J.-C.). Étude philologique et dialectologique*. Genève, Droz, 2017. 1 vol., VIII-544 p., 5 ill. (EPHE. SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES. III. HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN, 54). Prix : 83,35 €. ISBN : 978-2-600-01383-3.

Le dialecte crétois ancien a bien de la chance : son vocabulaire institutionnel vient de faire l'objet d'une admirable étude de notre compatriote Gérard Genevois. Ce travail est une version abrégée et remaniée d'une thèse de doctorat défendue en 2014 à l'École Pratique des Hautes Études (Paris). En dehors de l'attique et de l'ionien, le lexique des dialectes grecs anciens est relativement peu étudié parce que leurs corpus antérieurs à l'époque hellénistique ne sont pas assez abondants. Il en va tout autrement du crétois, attesté épigraphiquement depuis le VIII^e s. et qui est la source la plus riche des textes législatifs grecs à l'époque archaïque – la première inscription législative grecque conservée date du VII^e s. et elle est crétoise. C'est donc une excellente idée qu'a eue G. Genevois en s'attaquant à ce gros ensemble, riche, complexe et incroyablement révélateur – de l'histoire, de la société, des institutions et de la langue. La Crète est bien entendu le sujet principal de la recherche, mais pas seulement : des parallèles systématiques avec les autres régions grecques révèlent régulièrement des indices de source commune de la langue juridique hellénique, mais aussi de créativité lexicale. La partie principale du livre est un lexique, classé par ordre alphabétique (p. 13-376). Il s'y ajoute deux annexes, noms de tribus (p. 377-393) et de mois, cultes et fêtes (p. 395-432). Après la conclusion (p. 433-455) viennent le texte et une traduction nouvelle des *Lois de Gortyne* (ci-dessous, *LG*; p. 457-482), le recueil épigraphique crétois le plus important conservé, la bibliographie (seulement les ouvrages essentiels ; p. 483-512), quatre index (il est dommage que celui des formes grecques se limite aux crétoises) et trois cartes (p. 513-541). La lecture de ce gros ouvrage ravit, tant il est bien documenté, rigoureux et intelligent, du point de vue aussi bien dialectal que juridique et historique. Il ne se contente pas d'être remarquablement à jour, mais livre régulièrement de nouvelles analyses textuelles ou lexicales, généralement convaincantes. Il montre comment s'est constitué le vocabulaire institutionnel crétois, dont la dominante n'est pas dorienne (contrairement au reste du dialecte), qui comporte de nettes traces d'influence mycénienne et atteste même une formule connue par le vieux-perse. Petites observations de détail : les parallèles en linéaire B sont correctement signalés, mais *didōmi* et *apudidōmi* manquent (p. 103-106). Je ne suis pas convaincu par l'interprétation de *δολοσαθθα* (p. 121-123 ; cf. *LG* II 36-38, 43-45) comme une forme de *δουλόμα* « réduire en esclavage » plutôt que de *δολόω* « s'emparer par ruse ». En effet, au stade de la procédure évoqué, il est exclu d'aller plus loin qu'une saisie avec séquestration de l'adultère pris en flagrant délit (elle s'exprime dans le passage par *ἐναίρεω*) ; du coup, la seule question qui peut se poser est celle de l'existence, ou non, d'un guet-apens

conduisant à la saisie. Quant à l'objection de G.G. (« δολόω n'est jamais attesté au moyen »), elle est balayée par Sophocle, *Philoctète*, 1288. Le nom de notre regrettée collègue, Anna Morpurgo Davies, devrait toujours s'écrire sans trait d'union.

Yves DUHOUX

Roberta FABIANI, *I decreti honorari di Iasos. Cronologia e storia*. Munich, C. H. Beck, 2015. XIV-354 p., 92 pl. (VESTIGIA, BEITRÄGE ZUR ALTEN GESCHICHTE, 66). Prix : 108 €. ISBN 978-3-406-64843-4.

Le livre de R. Fabiani, issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2009, est un travail exceptionnel pour un dossier exceptionnel. Le dossier, ce sont les décrets honorifiques de Iasos, constituant un ensemble remarquable rassemblé pour la plus grande partie par W. Blümel dans *I.Iasos* en 1985. Doté des compléments nécessaires, découvertes et publications plus récentes – notamment celles déjà reprises dans le premier supplément aux inscriptions de Iasos, dans la *Parola del Passato* en 2007 –, il comprend aujourd'hui 112 textes et fait ici l'objet d'une étude fondamentale, visant les deux objectifs annoncés dans le titre : chronologie et histoire. – La chronologie est abordée d'une manière systématique et rigoureuse, par l'étude des associations de toutes sortes entre textes, comme cela est explicité dans la préface méthodologique. L'auteur examine d'abord les textes datables par référence à des événements connus. On passe ensuite à une étude serrée des éléments du formulaire, donnant lieu à une première table d'association permettant de délimiter des groupes de textes, qui s'ordonnent du plus ancien au plus récent par critères internes ou recoupement avec des textes datables par des événements connus. Cette partie est très riche, on y trouvera un certain nombre de données dépassant le cadre strict du formulaire, ainsi l'inventaire court mais utile des effectifs recensés lors des votes au conseil ou à l'assemblée. L'élément suivant est la paléographie des textes : on se fonde ici sur les textes bien datables, pour définir ensuite des groupes voire des mains. La troisième étape est celle des critères internes, qui permettent aussi souvent d'associer plusieurs textes : qu'ils soient votés le même jour ou la même année, ou mentionnent des personnes identiques, ce qui ouvre la voie à un recensement des recoupements prosopographiques entre textes, qu'il s'agisse d'identifier des personnes mentionnées à plusieurs reprises ou des liens familiaux par la séquence nom-patronymique inversée. Cela donne lieu à une nouvelle table d'association. Les indices linguistiques sont ensuite examinés, de manière là encore très systématique. Vient ensuite la table chronologique générale accompagnée de quelques éléments de commentaire – essentiellement sur des questions de formulaire et de chronologie – pour chacun des huit groupes de textes, qui amène un ordonnancement général de la matière assez clair (p. 270) : les décrets honorifiques de Iasos sont surtout concentrés entre la conquête macédonienne et le milieu du III^e s., après quoi l'on assiste à une baisse progressive du nombre de décrets, marquée seulement par l'apparition, entre la seconde moitié du III^e s. et les années 280, des décrets pour les juges étrangers. La production se réduit ensuite à quelques textes isolés. – Le second volet, l'histoire, est placé aux marges du volume : d'abord dans quelques pages au début, esquissant l'histoire de la cité de Iasos, et ensuite et surtout dans un chapitre conclusif tirant des enseignements de